

Image not found or type unknown



Droits de garde demo,n enfants

Par **grari**, le **10/01/2009** à **15:12**

je me sépare de mon concubin nous ne sommes pas mariée ni pascer mais avons un enfants
qu'il a reconnu dois je passer devant un avocats pour la garde de mon enfant

Par **domi**, le **10/01/2009** à **15:19**

[fluo]Bonjour , [fluo] N'étant pas mariés vous n'avez pas besoin d'un avocat .Envoyez un
courrier RAR au JAF afin de définir les droits de garde , de visite et d'hébergement , ainsi que
le montant de la pension alimentaire. Domi